

ViaTrajectoire.fr

est un site internet national destiné aux personnes âgées, autonomes ou en perte d'autonomie, à la recherche d'une solution d'hébergement adapté.

ViaTrajectoire.fr

dispose d'un annuaire et d'un moteur de recherche permettant de visualiser les fiches des établissements répondant à vos critères (géographique, services, tarifs, etc.).

ViaTrajectoire.fr

est le point de passage idéal pour déposer en ligne sa demande d'entrée dans un ou plusieurs établissement(s).

Quel type d'hébergement peut-on trouver ?

Accueil de jour, foyer-logement, maison de retraite, maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), unité de soins longue durée (USLD), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non (EHPAD, EHPA). Des solutions d'hébergements temporaires ou permanentes.

Comment ça marche ?

De la recherche jusqu'à l'entrée effective de la personne âgée dans l'un des établissements de son choix, ViaTrajectoire.fr propose toute la démarche en ligne :

1. Rendez-vous sur le site internet ViaTrajectoire.fr et suivez pas à pas l'aide en ligne.

2. Faites votre recherche selon vos critères et sélectionnez un ou plusieurs établissements qui vous conviennent.

3. Complétez un seul et unique dossier de demande(s).

Votre dossier comportera obligatoirement trois volets :

- **administratif** : à remplir par le demandeur, un proche ou un aidant professionnel
- **médical** : à remplir uniquement par le médecin traitant (ou médecin hospitalier si hospitalisation en cours)
- **autonomie** : un volet pour évaluer la capacité à réaliser les gestes de la vie quotidienne, à remplir par l'une des personnes qui a complété les autres volets.

4. Une fois le dossier constitué, ViaTrajectoire.fr vous permettra de suivre l'avancée de votre/vos demande(s).



Personne âgée ou proche

- S'informe
- Recherche
- Envoie la demande
- Suit la demande



Établissement d'accueil

- EHPAD - EHPA - USLD
- Reçoit les demandes et les instruit
 - Accepte ou refuse la demande
 - Contacte le demandeur pour l'entrée si la demande est acceptée



Médecin traitant

- Complète et valide le dossier médical

Qui peut intervenir ?



Aidants professionnels

Mairies, CCAS, centres médico-sociaux, tutelles, services d'aide à domicile, caisses de retraites...

- Oriente
- Accompagne dans certains cas



Hôpital Médecin hospitalier Assistante sociale

- Oriente les patients



Drôme solidarités

- Oriente la personne âgée et/ou son proche
- Accompagne à l'utilisation du site ViaTrajectoire.fr si besoin

Ce nouveau service est proposé par le Département de la Drôme et l'Agence régionale de santé.

VOLET RÉSERVÉ AU MÉDECIN TRAITANT

Votre patient a initié une demande d'entrée en établissement. Il a besoin d'un certificat médical. Le volet médical de ViaTrajectoire.fr remplace le dossier papier. Il est unique, plus simple et rapide à gérer.

L'espace « médecin libéral » de ViaTrajectoire.fr permet de compléter et d'actualiser en ligne le volet médical du dossier de demande d'entrée en établissement d'hébergement de la personne âgée.

Dans ViaTrajectoire.fr, vous devez a minima remplir le volet médical.

Vous pouvez également :

- compléter le volet autonomie,
- suivre l'avancement des dossiers de vos patients,
- télécharger le dossier d'un de vos patients,
- aider votre patient (et/ou sa famille) dans les choix,
- initier un dossier de demande.

Vous connecter

Vous devez vous munir de votre carte de professionnel de santé (CPS).

Sur le site www.viaTrajectoire.fr, insérez votre carte CPS et cliquez sur l'espace « médecin libéral ».

Aide et assistance : contact.sante-ra.fr

Tableau des dossiers de vos patients

Le tableau des dossiers à compléter et le tableau de vos patients ayant déposé une demande sont consultables en ligne. En cliquant simplement sur le nom, vous accédez au dossier du patient.

